



COMMUNIQUE DE PRESSE

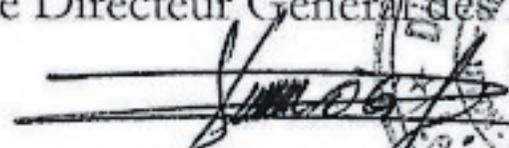
Le Directeur Général des Impôts informe les compagnies aériennes et les sociétés émettrices des billes d'avion que dans le but de tenir compte des discussions actuellement en cours relatives aux modalités d'application de la redevance passager, le démarrage de la collecte précédemment prévu le 27 juillet 2021 est reporté à une date ultérieure.

Par conséquent, les dispositions prévues par le communiqué du 16 juillet 2021 sont annulées.

Un communiqué ultérieur sera publié en temps opportun, pour informer les différents opérateurs économiques de la date définitive arrêtée pour le début de la levée de cette contribution.

Fait à Libreville, le **22 JUL 2021**

Le Directeur Général des Impôts


Gabin OTHA-NDOUMBA
Directeur Général des Impôts

